

Victoire capitale pour Riposte laïque : la Cour d'Appel de Paris relaxe Pierre Cassen

écrit par Christine Tasin | 9 mai 2018



COMMUNIQUE DE RIPOSTE LAIQUE ET RESISTANCE REPUBLICAINE

La Cour d'Appel de Paris vient de confirmer, un an après, la décision de la 17e Chambre correctionnelle : elle a relaxé Pierre Cassen, estimant ne pas disposer de suffisamment de preuves pour établir qu'il demeurerait le directeur de publication de Riposte Laïque, ce que voulaient démontrer le Parquet de Paris et les associations dites antiracistes.

C'est une victoire très importante pour Riposte Laïque et son fondateur, peut-être même capitale. Mais elle ne mettra pas fin au harcèlement judiciaire subi depuis plusieurs années par Pierre Cassen. En effet, ce dernier passera de nouveau devant les tribunaux, le 23 mai, le 13 juin et le 27 juin, ce qui confirme l'ampleur de l'offensive menée contre RL. Mais Pierre Cassen et son avocat, Maître Pichon, forts de cette relaxe, seront en bien meilleure position pour répondre aux accusations obsessionnelles des associations dites

antiracistes et du Parquet.

Ce verdict, ainsi que les résultats des appels aux dons lancés par notre site, mettent Riposte Laïque dans une situation bien plus favorable pour continuer à lutter, quotidiennement, contre l'islamisation de notre pays, permise par l'invasion migratoire organisée par le pouvoir.

Cette victoire est celle de toute la réinfosphère, et des défenseurs de la liberté d'expression. Elle ne nous fait pas oublier que d'autres patriotes sont trop souvent lourdement condamnés, de manière inique, pour oser résister au discours dominant.

Malgré la volonté de ce régime de multiplier les lois liberticides contre la réinfosphère, dont Riposte Laïque, nos contributeurs, quotidiennement, continueront à dire aux Français une vérité que médias et politiciens font tout pour leur cacher.

Fait à Paris, le 9 mai 2018